N° 5369

**Projet de loi**

**autorisant la participation de l’Etat à la construction d’un centre intégré pour personnes âgées à Junglinster**

Le projet de loi sous examen a pour objet d’autoriser l’Etat à participer au financement des travaux de construction d’un centre intégré pour personnes âgées par la Croix-Rouge luxembourgeoise à Junglinster.

Ce projet rentre dans le cadre du programme national pour personnes âgées qui prévoit à côté du développement des mesures destinées à garantir le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible ou que désiré, la rénovation et la modernisation des diverses structures d’accueil pour personnes âgées.

Le centre intégré projeté est destiné à accueillir les seniors de Junglinster et des communes limitrophes. Il aura une capacité de 100 lits et sera situé au cœur de la localité de Junglinster. Cette localisation centrale favorisera les contacts entre les pensionnaires du centre et la population de Junglinster et constitue un facteur d’intégration sociale remarquable. Situé près de la nouvelle école, le centre intégré jouera également « un rôle de modèle intergénérationnel dans lequel se croisent les jeunes et les avancés en âge. »

Grâce à une panoplie de services spécifiques, le nouveau centre intégré pour personnes âgées pourra accueillir tant des pensionnaires valides que des pensionnaires plus dépendants. Si le centre comporte deux services séparés d’un point de vue espace et réservés à des catégories de pensionnaires bien déterminées (un service habitation-soins et un service accompagnement-entretien), certaines parties du bâtiment pourront être utilisées par l’ensemble des pensionnaires. Il s’agit de favoriser la culture sociale de l’institution. Le centre a également vocation à devenir une maison « porte ouverte » et un « centre de communication » pour les associations et les personnes de tout âge.

Le coût total de la construction du centre intégré est estimé à 22.395.225,97 euros, TVA et honoraires compris, la participation financière de l’Etat s’élevant à 80%.